

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bischwiller et Environs

Le projet de modification n° 2 du PLUi de Bischwiller et Environs a pour objet :

- La modification d'un emplacement réservé.
- La rectification des limites de la zone IIAU pour répondre à un recours gracieux des services de l'Etat suite à l'approbation de la modification n° 1 du PLUi.

Pour ce faire le Vice-Président, M. Jean-Lucien NETZER, a pris un arrêté prescrivant une enquête publique qui se tiendra du **vendredi 28 mai à 10 heures au lundi 14 juin 2021 à midi.**

La MRAe, par décision du 17 mars 2021, a décidé de ne pas soumettre le projet de modification à évaluation environnementale. Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

Monsieur Bertrand PIMMEL a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera consultable à l'annexe de l'hôtel de Ville de Haguenau - 2 rue des Chevaliers – 67500 HAGUENAU et en mairie d'Oberhoffen sur Moder aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable gratuitement sur un poste informatique à l'annexe de l'hôtel de Ville de Haguenau - 2 rue des Chevaliers – 67500 HAGUENAU, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur la page dédiée à l'enquête publique sur le site www.registredemat.fr/plui-bischwiller-et-environs-m2.fr

Le commissaire enquêteur recevra le public les jours suivants :

- Vendredi 28 mai 2021 de 10h à 12h, à la mairie d'Oberhoffen sur Moder,
- Mercredi 2 juin 2021 de 14h à 16h, à l'hôtel de ville de Haguenau,
- Lundi 14 juin de 10h à 12h, à la mairie d'Oberhoffen sur Moder.

Toutefois, en raison de la situation sanitaire particulière liée à la pandémie de COVID-19, il est recommandé pour rencontrer le commissaire-enquêteur de prendre rendez-vous auprès de la commune d'Oberhoffen sur Moder ou de la Communauté d'Agglomération de Haguenau au plus tard la veille de la permanence.

Il sera également demandé au public de respecter les mesures sanitaires suivantes : port du masque et utilisation d'un stylo personnel.

En outre, des mesures particulières d'accueil du public seront mises en place en mairie d'Oberhoffen sur Moder et à la Communauté d'Agglomération avec notamment la mise à disposition de gel hydro-alcoolique.

Pendant le délai de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête ouverts en mairie d'Oberhoffen sur Moder et à l'annexe de l'hôtel de ville de Haguenau aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- par voie postale au siège de la Communauté d'Agglomération de Haguenau à l'attention du Commissaire enquêteur – projet de modification du PLUi de Bischwiller et Environs – 84 route de Strasbourg – BP 50244 – 67504 HAGUENAU Cedex
- par courrier électronique à l'adresse mail suivante : plui-bischwiller-et-environs-m2@registredemat.fr,
- en les consignant sur le registre dématérialisé accessible sur le site www.registredemat.fr/plui-bischwiller-et-environs-m2.fr

Les observations numériques seront enregistrées et prises en compte du vendredi 28 mai à 10 heures au lundi 14 juin 2021 à midi.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin, et à la Communauté d'Agglomération de Haguenau pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

L'autorité responsable du projet de modification est la Communauté d'Agglomération de Haguenau, représentée par son Vice-Président, Jean-Lucien NETZER et dont le siège administratif est situé à 84 route de Strasbourg – 67504 HAGUENAU Cedex.